



Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le treize mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Gérard LELEU, Monsieur Pascal DUPRE.

Monsieur Lionel LEVHA : départ avant le vote des décisions du Bureau communautaire.

**Absents :** Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Brice RAVIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
06/03/2024	En exercice : 17	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

#### Décision du Bureau n°2024-15 du 13 mars 2024

##### **Pôle services à la population - Jeunesse Modification du Règlement Intérieur du dispositif « Bourse Aux Projets »**

***Monsieur Pierre Morin, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2023-07-10 du 19 juillet 2023, aux termes de laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau la modification des règlements intérieurs et de fonctionnement des équipements et services publics de la Communauté de communes ;

**Vu** l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance-jeunesse du 23 novembre 2023 de relancer le dispositif jeunesse « Bourse Aux Projets » en 2024, avec les objectifs suivants :

- Favoriser l'éducation à la citoyenneté ;
- Impliquer les jeunes dans des missions d'intérêt général ;
- Faire découvrir le milieu professionnel, associatif, communal ;
- Encourager les jeunes dans la prise de responsabilités.

**Vu** l'avis favorable de la commission Enfance-jeunesse du 15 février 2024.

**Considérant** que la Bourse Aux Projets est un dispositif porté et financé par la Communauté de communes du Val d'Amboise (CCVA). Il se concrétise, pour les jeunes lauréats, par la réalisation d'un stage au sein d'une commune, d'une association ou d'une entreprise. Suite à ce stage, les jeunes bénéficient d'une bourse leur permettant de financer un projet en lien avec la mobilité, la scolarité, un achat de première nécessité, le sport ou la culture.

**Considérant** que le dispositif de la Bourse Aux Projets vise à encourager les jeunes dans la prise de responsabilités et la découverte du milieu du travail, à favoriser la participation des jeunes à travers la découverte des structures, et qu'il contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

**Considérant** que la Bourse aux Projets s'adresse à tous les jeunes âgés de 14 à 17 ans, révolus, domiciliés dans l'une des quatorze communes constituant la Communauté de communes du Val d'Amboise.

**Considérant** que le dispositif n'avait pas été mis à jour depuis 20 ans.

Le calendrier du dispositif s'illustre comme suit :

Vacances de février	Campagne de communication de la CCVA
Lundi 18 mars (clôture le vendredi 19 avril)	Ouverture des candidatures
Semaine du 22 avril	Pré-sélection sur dossier
Vacances de printemps	Entretiens individuels
Samedi 1 <sup>er</sup> juin	Réunion d'information
Juin-juillet-août	Stages
Au plus tard le 31 septembre	Attestations et rapports de stages
Au plus tard à la fin des vacances de la Toussaint	Attribution et utilisation des bourses

**Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la modification du Règlement Intérieur du dispositif « Bourse Aux Projets ».
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président en charge de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de l'action sociale et de la culture à signer le nouveau Règlement Intérieur du dispositif « Bourse Aux Projets » et tous les documents afférents à ce dossier.